



RÉVÉLEZ-VOUS
DANS L'INDUSTRIE
DE DEMAIN

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Tous les ans, vous soutenez des établissements scolaires ou des organismes participant à la promotion des formations techniques et professionnelles*, par le biais de la Taxe d'Apprentissage.

Nouveau cette année

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage n'est plus versé directement aux établissements.

Les déclarations se font en ligne via **SOLTéA**.

Pour que l'on puisse effectuer un suivi des promesses de versement, nous vous remercions de remplir le présent bordereau et de nous le transmettre par mail ou par courrier.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

Calcul de la taxe d'apprentissage

Effectifs au 31/12/2022	Selon DADS NADS au 31/12/2022 Masse Salariale :€
Calcul de la taxe brute d'apprentissage	Masse Salariale x 0,68%€
Calcul du solde 13% de la TA	Taxe brute x 13%€

Règlement à l'établissement de votre choix

ZARAMI (n° RNA W632008561) : jusqu'à 30% du solde libératoire€
Hall 32 (n° UAI 0632052N) : jusqu'à la totalité du solde libératoire€

Renseignements sur l'entreprise

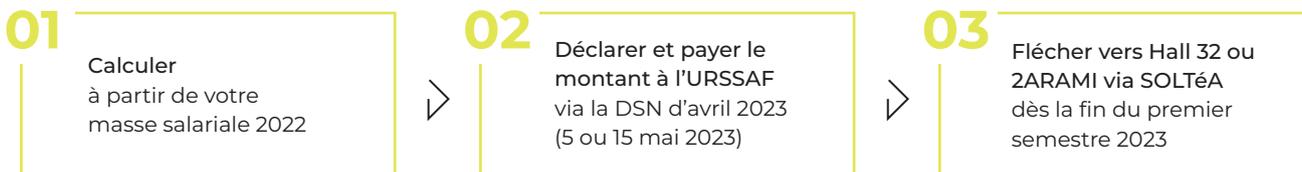
Nom de l'entreprise	<input type="text"/>
Raison sociale si différente	<input type="text"/>
SIRET	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Interlocuteur	<input type="text"/>
Fonction	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>

BORDEREAU À RETOURNER À :

Hall 32
32, rue du Clos Four
63100 Clermont-Ferrand

ou par mail
compta@hall32.fr

3 étapes pour déclarer et répartir votre taxe



Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à prendre contact avec Yassir Ben Akka, en charge de la taxe d'apprentissage à : yassir.benakka@hall32.fr

*Arrêté du 30 décembre 2019 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.